

3 UNE NOUVELLE ORGANISATION DE LA POLITIQUE DE STABILISATION

Notre analyse du problème de la stabilisation au Canada et des disparités entre les régions nous amène à proposer une nouvelle organisation de la politique économique dans laquelle la politique de stabilisation deviendrait un moyen important de redistribuer la richesse au pays et aussi un moyen de modifier à moyen et à long terme la structure économique de certaines provinces.

Nous recommandons donc une régionalisation de la politique de stabilisation au Canada. Avant de discuter des modalités techniques de la régionalisation de cette politique, il apparaît utile de traiter de la question des transferts interrégionaux que suppose une telle régionalisation de la politique de stabilisation financée par le gouvernement fédéral.

Le transfert de la richesse effectué par le gouvernement fédéral entre les régions est déjà important. De plus, les paiements de transfert entre les régions, dans le présent régime, ne se font pas de façon transparente en ce sens qu'ils empruntent de très nombreux canaux : péréquation, allocations familiales ou de vieillesse, assurance-chômage, subventions du MEER ou d'autres ministères, etc. Notre proposition ne vise pas en soi à augmenter les transferts d'une région à l'autre, mais plutôt à en accroître la rentabilité économique.

Nous proposons en effet de donner aux paiements de transfert, effectués au titre de la stabilisation, un rôle à la fois stabilisateur et restructurant pour les économies régionales. A moyen terme donc, les politiques de stabilisation entraîneront une réduction ou même une disparition complète de certains autres transferts.

La modification importante de la politique économique du Canada que nous proposons pourrait finalement accroître, de façon significative, la rentabilité du système national de redistribution de la richesse. Les paiements de transfert vers les régions à plus basse productivité ne devraient donc pas augmenter de façon importante par rapport à la situation actuelle mais, en empruntant de nouveaux canaux, devraient accroître leur rentabilité économique.

3.1 Création d'un Fonds de stabilisation

Notre étude de la politique canadienne de stabilisation a démontré les deux points suivants :

- Le gouvernement fédéral contrôle l'offre de monnaie et dispose de ressources financières autonomes qui lui permettent d'entreprendre des politiques de stabilisation,
- Les gouvernements provinciaux n'ont pas accès à la Banque Centrale et la partie autonome de leurs revenus est bien inférieure à celle du gouvernement central, surtout